

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	24

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 30 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq à dix- huit heures trente le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; M Bruno FELICIANNE ; Mme Liliane MAXIMIN – BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA ; Mme Sylviane FONDS ; M. Saturnin FRANCILLONE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; Mme Clara RIGAH ; M. Arthur MARICEL ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Didier MARICEL ; Mme Ludivine MARCELLUS ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. Patrick AJAS ; Mme Francia ROSAMONT; Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme Christiane TREIL-ALBON par Mme Anny GENIPA
Mme Manuela PETRO-METONY par Mme Gladys BURAT
M. Richard PROMENEUR par M. Christian CITADELLE

Absents : M. Ephrem GLORIEUX ; M. Lucien BEAUZOR ; M. Yvon COMBES ; Mme Annick ABELA Mme Edwige BEMATOL ; M. Benjamin GRACCHUS ; M. Bruno REMI ; Mme Nicole RAMASSAMY

DELIBERATION N°2025/01/01

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE DE BLACHON ET SON DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE À L'ISSUE DE LA CONCERTATION

La réflexion sur le potentiel économique des sites naturels du territoire sans obérer leurs qualités et richesses intrinsèques a permis d'interroger la population sur cette question.

Afin d'y répondre, la population a été interrogée sous différentes formes : questionnaire sur leurs habitudes diffusées sur les réseaux sociaux de la ville, colloque avec des intervenants d'origines diverses sur cette thématique, création d'un comité de suivi avec les associations volontaires du territoire, les élus et les acteurs du territoire.



A l'issue de la première réunion du comité de suivi, les membres ont fait le choix de réfléchir au développement économique de la zone de Blachon qui présente un potentiel fort et avéré. En effet, sur ce site, différentes activités sont pratiquées : foot, pêche, gwoka, jardins potagers, etc. Il est possible de manger des produits frais et locaux tout en découvrant la mangrove.

Sachant que ce site dispose d'une offre touristique qu'il convient de structurer, de pérenniser et de développer, l'objectif de ce comité : valider un projet d'aménagement partagé de la zone par la réalisation de visuels (plans, esquisses) à soumettre au conseil municipal.

Suite à l'étude écologique de la zone, des préconisations ont été formulées et se sont affinées au travers des échanges avec la population de Blachon lors d'une réunion publique dédiée.

Au-delà de ces retours et partages d'expériences, la ville de Lamentin a créé un espace de concertation favorisant une gouvernance élus-citoyens afin que ce projet d'aménagement soit co-construit.

En janvier 2024, la restitution des préconisations, la compilation des consultations et les observations des membres du comité de suivi : élus municipaux, associations, citoyens, conservatoire du littoral, agence des 50 pas géométriques, parc national de la Guadeloupe ; ont permis de finaliser les plans et esquisses d'aménagement de la zone de Blachon partagés par tous.

Il est convenu que le développement économique soit consubstantiel à la préservation de l'environnement, au maintien et à la valorisation de la biodiversité, à la culture et à la sécurité des usagers du site.

Un phasage des zones à aménager et des opérations à réaliser ont été définis au cours de cette réunion. Pour cette première étape, les objectifs visés ont été atteints.

La réalisation nécessitera de formaliser et/ou contractualiser notre partenariat avec le conservatoire du littoral et l'agence des 50 pas géométriques.

Le maire propose au conseil municipal d'approuver les orientations d'aménagement de la zone de Blachon.

Le conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Vu le Code de la construction et de l'urbanisme,

Vu le Plan local d'urbanisme,

Considérant la volonté de la commune de promouvoir l'attractivité de son territoire et créer une dynamique économique autour des sites naturels,

Considérant la volonté des citoyens favorables à l'aménagement de la zone de Blachon,

DECIDE



ARTICLE 1 : D'autoriser le Maire à valider les orientations d'aménagement de la zone de Blachon.

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire



Jocelyn SAPOTILLE